

salariés, il ait mis à profit les relations de personnes interposées, cela est fort possible. Est-ce que, pendant la dernière guerre, nombre d'industriels, par ailleurs patriotes, mais en difficultés avec l'occupant, n'étaient-ils pas contents, à l'occasion, d'avoir recours à un «collaborateur» de leur connaissance ? Ai-je hésité une seconde avant de m'adresser à un ancien frère scout, mué en agent acheteur au service de la marine allemande à Paris, lorsqu'il s'agissait de faire libérer le fondateur du scoutisme en Luxembourg, Joseph Tockert, emprisonné au Grund ?

Comme son père avait déjà pris le contrepied des annexionnistes français, Emile Schroell en fit de même après la guerre de 14-18. Mais la «Luxemburger Zeitung» perdit de nouveau des abonnés pour s'être faite le porte-parole du groupe qui entourait Robert Brasseur et Maurice Pescatore et qui voyait l'avenir du Grand-Duché mieux assuré par une union personnelle avec la Belgique en ce sens que le Roi des Belges aurait été également Grand-Duc de Luxembourg. En vain le journal «*Le Luxembourg*» — tiré sur les presses d'Emile Schroell du 22. 1. au début d'octobre 1919 (la maison V. Buck confectionnait la composition) et rédigé par B. Buchler et Léon Nemry, consul de Belgique — tentait vainement d'influencer l'opinion des Luxembourgeois, comme le prouve le referendum du 28. 9. 1919. En effet, malgré l'abstention de près d'un quart des électeurs, environ trois-quarts des voix valables se prononcèrent pour la dynastie régnante, 1,5 % pour une autre dynastie, environ 20 % pour la république. Pour ce qui concernait l'orientation économique du Grand-Duché, la «*Zeitung*» et le «*Luxembourg*» n'eurent pas non plus le succès désiré, environ trois-quarts des voix valables préférant une union économique avec la France.

Pour la «*Luxemburger Zeitung*», le résultat des élections législatives du 20. 10. 1919 fut un nouvel échec puisqu'elles apportaient la majorité au parti de la Droite.

\* \* \*

Son mariage l'ayant laissé sans enfants et une artériosclérose, sinon provoquée mais alors favorisée par un travail sédentaire exagéré, lui rendant son activité professionnelle de plus en plus pénible, Emile Schroell transforma son entreprise en société anonyme, dans le but de sauver la pérennité de son imprimerie et de son journal.

D'après l'acte de constitution dressé le 29. 6. 1922 (15) par devant le notaire André Wurth, Emile Schroell possédait 655 des 700 actions de 1.000 francs formant le capital social. En rémunération de sa collaboration comme administrateur-délégué, il se réserva le droit d'habitation dans l'une des trois maisons dont il avait fait apport : le N° 22 de la rue Louvigny (ancienne maison Pescatore).